

qu'elle ne le serait pas davantage aujourd'hui qu'il y a six mois. C'est un problème très épineux. Je sais de quel genre de cas parle l'honorable député mais je ne crois pas que les autorités soviétiques entretiennent le moindre doute sur nos intentions. Nul doute qu'elles disent qu'elles en entretiennent.

**M. Lennard:** Même alors, comment pourrions-nous le faire avant l'examen médical?

**L'hon. M. Pickersgill:** Nous le disons, bien entendu, si l'examen médical est passé. C'est toujours une condition.

**M. Zaplitny:** Un mot à ce sujet. Je tiens à assurer au député qui a posé la question que, moi aussi, je suis d'avis qu'il faut que le gouvernement canadien soit satisfait du point de vue médical. Mais je reviens à la question qu'a soulevée le ministre quand il a parlé de quelqu'un qui, dans le personnel de l'ambassade, serait chargé de correspondre ou de communiquer de quelque façon avec les immigrants éventuels et des risques que cela comporterait. Quant à moi, il ne faudrait pas craindre les risques tant que cela. Ce qui arrive dans bien des cas (et je parle d'expérience), c'est que des personnes qui demeurent au Canada et qui, pendant un an ou un an et demi, ont essayé en vain de faire venir leur femme, leur enfants ou un proche parent d'Union soviétique au Canada, ont cherché de l'aide ailleurs. Je ne fais de reproches à personne et ne dis pas qu'il y a de la faute du ministère de l'Immigration. Ces personnes décident dans bien des cas, en face d'une telle absence de moyens et de rouages, d'écrire à l'ambassade soviétique à Ottawa pour demander qu'on les aide à ce propos. Je préférerais de beaucoup qu'un citoyen canadien puisse transmettre sa demande par voie diplomatique canadienne, par l'entremise de notre ambassade à Moscou, plutôt que par l'autre moyen. L'ambassade soviétique au Canada n'est assurément pas ici pour s'occuper des intérêts des citoyens canadiens.

A mon avis, ce n'est pas là qu'ils doivent aller chercher secours. Mais, désespérés et n'obtenant aucun résultat, ils décident d'essayer la dernière voie qui s'offre à eux. S'il y a un danger à éviter, c'est bien celui d'obliger des citoyens canadiens à demander à l'ambassade de l'Union soviétique au Canada de leur rendre un service que, pensent-ils, le gouvernement canadien ne peut leur rendre. Voilà ce qu'il faut éviter à tout prix. S'il nous faut choisir entre deux maux ou deux dangers, j'estime qu'il est bien moins dangereux que le représentant du Canada qui se trouve à notre ambassade de Moscou communique avec ceux qui souhaitent immigrer chez nous.

[L'hon. M. Pickersgill.]

**L'hon. M. Pickersgill:** Je l'ai déjà dit, je serai très heureux de songer à demander à nos fonctionnaires de dire à ceux qui soumettent des demandes au Canada que, s'ils le veulent,—mais alors seulement,—nous demanderons à l'attaché compétent, à Moscou, d'écrire aux parents qui sont en Russie.

**M. Lennard:** Nous n'en voulons pas trop.

**M. Knowles:** De fait, j'ai ici une lettre qui m'est parvenue aujourd'hui à propos de l'un de ces cas. Dans ce cas, la personne résidant au Canada a demandé au ministère d'ordonner à notre ambassade, à 23 Starokonyushny Pereulok, à Moscou, d'écrire au présumé immigrant. Les fonctionnaires en poste à Moscou ont répondu qu'ils ne croyaient pas devoir le faire et qu'ils ne le feraient pas avant que le présumé immigrant de Moscou ait communiqué avec l'ambassade en Union soviétique.

**L'hon. M. Pickersgill:** C'est la ligne de conduite en vigueur à l'heure présente et que je ne pourrais modifier sans l'approbation de mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je consens très volontiers à étudier la question.

**M. Knowles:** Puis-je savoir si le ministère est représenté à l'ambassade de Moscou ou s'il agit par l'intermédiaire du ministère des Affaires extérieures?

**L'hon. M. Pickersgill:** Non. Nous n'exerçons aucune activité en matière d'immigration dans l'Union soviétique et nous n'avons aucune intention d'en avoir. Tout ce que nous faisons, c'est de nous occuper de notre mieux des cas de proches parents. Aucun membre du comité ne pense, j'espère, que nous n'avons pas à cœur d'aider, par tous les moyens dont nous disposons, à réunir ces familles.

**M. White (Middlesex-Est):** Dans quels pays d'Europe autres que l'Italie des équipes itinérantes de notre ministère de l'Immigration donnent-elles des entrevues aux immigrants éventuels?

**L'hon. M. Pickersgill:** Il n'y en a aucune en Italie à l'heure actuelle. On a recruté, il y a quelque temps, un petit nombre de personnes à des fins déterminées, mais il n'y a pas d'équipe spéciale en Italie à l'heure actuelle. Il n'y a que le bureau du Service de l'immigration à Rome, pour autant que je sache. Il y a une équipe en Autriche qui se rend dans les camps afin d'y avoir des entrevues avec les réfugiés hongrois. Je crois que nous en avons une autre au Royaume-Uni qui choisit les 5,000 réfugiés hongrois que nous nous sommes engagés à prendre en Angleterre de façon à permettre à ce pays